

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	INFORMATION COMMUNICATION - MÉTIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE MLP					
Volume horaire étudiant :	152 h	382 h	191 h		150 h	725 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Nabil BEN ABDALLAH Maître de conférence ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT IC ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne DUBARD ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du B.U.T. Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP) est de former des professionnels ayant des compétences spécifiques en matière de développement d'offres culturelles, de mise en place de dispositifs de médiation ou de vente en direction des publics ou des clients, et de gestion de structures culturelles aussi bien publiques que privées.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : du côté des bibliothèques, les diplômés MLP peuvent occuper des emplois dans la fonction publique territoriale (médiathèques municipales ou départementales), la fonction publique d'État (bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, etc.) et quelques bibliothèques privées (bibliothèques d'entreprise). Ils ont pour mission de constituer et de valoriser des fonds imprimés, numériques ou spécialisés (littérature jeunesse, fonds musicaux ou vidéos, ...). Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus tournées vers les usagers et l'accueil de leurs publics. Dans les musées et services du patrimoine, les besoins s'accroissent, la gestion des collections s'informatise, les centres de documentation et services pédagogiques se développent, les actions de communication et de médiation prennent de l'importance ; face aux enjeux de la valorisation du patrimoine numérique, matériel et immatériel, ainsi qu'au développement du tourisme culturel, les conservateurs ont ainsi besoin d'assistants qualifiés aux connaissances actualisées.

Le BUT Information-Communication parcours MLP permet de se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale :

- concours d'État de bibliothécaire-adjoint spécialisé
- concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- concours d'État et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours MLP peut également être recruté en tant que :

- responsable de la programmation culturelle
- représentant(e) d'édition
- chargé(e) de promotion

- assistant(e) d'édition
- secrétaire d'édition
- assistant(e) à la direction des ventes
- gestionnaire des droits en maison d'édition
- libraire-conseil en surface de vente
- responsable des ventes aux collectivités, etc.

De nombreux Master de la discipline ou, plus largement, dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont accessibles aux étudiants du parcours MLP (sur dossier) et sont un prolongement naturel du diplôme : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la valorisation culturelle et touristique du patrimoine, l'édition, la commercialisation du livre, les archives, la médiation de l'exposition, etc.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Le diplômé du BUT Information-Communication parcours MLP est capable de cerner les enjeux de la médiation culturelle, maîtrise les techniques et technologies de diffusion des produits culturels et de valorisation du patrimoine, connaît les cadres réglementaires et juridiques, fait preuve de culture générale, de curiosité intellectuelle ainsi que d'un grand sens de l'organisation et du service. Il est en mesure de répondre aux besoins des publics et des marchés en fonction des politiques culturelles, des territoires et des stratégies d'établissement. Il est polyvalent et capable de s'adapter, voire d'anticiper les évolutions rapides du domaine d'exercice.

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication et de l'action culturelle permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Développer une offre culturelle
- Organiser des dispositifs de médiation, de communication ou de vente
- Gérer une organisation culturelle

Le BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine forme des médiateurs spécialisés dans la promotion et la diffusion du livre, des revues et autres types de documents (sonores,

vidéos, électroniques), ainsi que de fonds patrimoniaux. Ils peuvent travailler à la constitution et à la gestion d'un fonds en bibliothèque, prendre en charge une librairie, participer à la diffusion et à la production éditoriale dans une maison d'édition, ou assurer la médiation d'un fonds dans les musées. Il participe à des événements professionnels ou interprofessionnels (expositions, salons...). Il doit s'adapter aux évolutions des technologies numériques et aux nouveaux usages qui en découlent. Les diplômés seront des professionnels spécialisés dans un ou plusieurs secteurs du champ de la culture et auront une très bonne connaissance du milieu interprofessionnel dans lequel s'exercera leur compétence.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours MLP, le diplômé est en mesure de :

- Info-communiquer en contexte préprofessionnel :
 - Réaliser une veille informationnelle en vue de préparer un dispositif d'information-communication
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication dans une approche générale et/ou de préparation à l'insertion professionnelle
 - Maîtriser les fonctionnalités et les logiques de base des différents outils et dispositifs de communication
 - Appréhender le rôle essentiel des technologies numériques dans les médiations sociales et culturelles
- Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations :
 - Identifier les dynamiques de transformation des sociétés d'un point de vue culturel, économique, social, sociétal
 - Se familiariser avec les notions et les concepts de l'information et de la communication pour appréhender les enjeux des sociétés contemporaines
 - Situer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement institutionnel
- Contribuer au développement d'une offre culturelle :
 - Évaluer l'écosystème des domaines culturels, ses acteurs, ses logiques et son évolution historique
 - Interroger les littératures et l'histoire culturelle (histoire de l'art, histoire du patrimoine)
 - Manier les outils professionnels et leurs fonctionnalités essentielles (SI, bases informatiques, logiciels)
 - Reconnaître les enjeux de la connaissance sociologique des publics de la culture
 - Appliquer les politiques culturelles des organisations pour développer l'offre
 - Différencier les étapes de la conception et de la production éditoriales, multi-supports

- S'approprier des dispositifs de médiation :
 - Se situer dans l'organisation de la diffusion des produits et services culturels (commercialisation des livres numériques et imprimés...)
 - Décrire l'offre par les métadonnées (découvrir les différentes bases de données, leur intérêt et leur portée, ainsi que les métadonnées y figurant, en saisir globalement les enjeux pour les usages professionnels)
 - Appréhender les logiques de mise en espace de l'offre (ranger, classer, identifier les pôles, etc.)
 - Se sensibiliser au relationnel clients et usagers pour être à même d'accueillir, de conseiller ou de vendre un bien culturel, et ce, avec bienveillance et professionnalisme
 - Identifier les supports, médias et canaux de communication ainsi que les diverses situations de communication et d'interaction où ils sont mobilisés

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11 Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	RESSOURCES								
	R1.01 Sciences Humaines et Sociales : Sociologie	8	7	0		15	CC	10	
	R1.02 Histoire des médias	10	0	0		10	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	4	
	R1.04 Etude des organisations	6	8	0		14	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	5	5		10	CC	6	
	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	15	0	0		15	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	39	20	10		69		44	
	SAE								
	S1.01 Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation	0	10	0	14	10	CC	26	
	Portfolio	0	0	0	2	0		0	
TOTAL SAÉ	0	10	0	16	10		26		
TOTAL UE11	39	30	10	16	79		70	7	
UE12 Compétence commune MLP/ICOMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	RESSOURCES								
	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	7	0	0		7	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	4	0		4	CC	6	
	R1.07 Expression écrite et orale	0	9	9		18	CC	6	
	R1.08 Anglais	0	9	9		18	CC	6	
	R1.09 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	9	9		18	CC	6	
	R1.10 WEB	0	3	10		13	CC	6	
	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)	0	5	8		13	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	4	
	R1.12 Informatique	0	5	8		13	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	7	49	53		109		54	
SAÉ									
S1.02 Défendre un projet à l'aide d'un document de présentation (français et langue étrangère)	0	12	0	14	12	CC	26		
Portfolio	0	0	0	2	0		0		
TOTAL SAÉ	0	12	0	16	12		26		
TOTAL UE 12	7	61	53	16	121		80	8	
UE13 Contribuer au développement d'une offre culturelle	RESSOURCES								
	R1.13 Initiation à la socio-économie du livre et du patrimoine	20	0	0		20	CC	14	
	R1.14 Initiation à la littérature et à l'histoire culturelle	15	0	5		20	CC	14	
	R1.15 Paysage culturel et éditorial	17	0	5		22	CC	11	
	R1.16 Conception graphique	0	0	20		20	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	52	0	30		82		48	
	SAÉ								
S1.03 Suivre l'actualité du livre et du patrimoine	0	12	0	10	12	CC	32		
Portfolio	0	0	0	3	0		0		
TOTAL SAÉ	0	12	0	13	12		32		
TOTAL UE 13	52	12	30	13	94		80	8	
UE14 S'approprier des dispositifs de médiation	RESSOURCES								
	R1.17 Données et documents	0	16	8		24	CC	11	
	R1.18 Mise en espace de l'offre	0	20	0		20	CC	11	
	R1.19 Gestion de projet	0	12	5		17	CC	9	
	R1.20 Communication des organisations culturelles	0	15	0		15	CC	11	
	TOTAL RESSOURCES	0	63	13		76		42	
	SAÉ								
R1.04 Découvrir des lieux culturels	0	10	0	12	10	CC	28		
Portfolio	0	0	0	3	0				
TOTAL SAÉ	0	10	0	15	10		28		
TOTAL UE14	0	73	13	15	86		70	7	
TOTAL S1	98	176	106	60	380		300	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21 Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	RESSOURCES								
	R2.01 Sciences Humaines et Sociales : Sémiologie, Culture visuelle	20	0	0		20	CC	12	
	R2.02 Economie générale	10	8	0		18	CC	9	
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	5	
	R2.04 Droit - Droit du travail	10	8	0		18	CC	9	
	R2.05 Culture Générale et Humanités	8	6	0		14	CC	7	
	TOTAL RESSOURCES	48	22	5		75		42	
	SAÉ								
	S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	7	4	CC	5	
	S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	8	4	CC	6	
	Portfolio	0	0	0	3	0		7	
	Stage	0	0	0	0	0		10	
	TOTAL SAÉ	0	8	0	18	8		28	
	TOTAL UE21	48	30	5	18	83		70	7
UE22 Compétence commune MLP/COMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	RESSOURCES								
	R2.06 Expression écrite et orale	0	14	6		20	CC	9	
	R2.07 Anglais	0	14	6		20	CC	8	
	R2.08 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	14	6		20	CC	8	
	R2.09 Image et son	0	9	6		15	CC	6	
	R2.10 Culture numérique	6	10	0		16	CC	6	
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	5	
	TOTAL RESSOURCES	6	66	24		96		42	
	SAÉ								
	S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	8	4	CC	5	
	S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	7	4	CC	6	
	Portfolio	0	0	0	3	0		7	
	Stage	0	0	0	0	0		10	
	TOTAL SAE	0	8	0	18	8		28	
Total UE22	6	74	24	18	104		70	7	
UE23 Contribuer au développement d'une offre culturelle	RESSOURCES								
	R2.11 Socio-économie du livre et du patrimoine	0	15	5		20	CC	13	
	R2.12 Littérature et histoire culturelle	0	19	5		24	CC	18	
	R2.13 Projet scientifique et culturel	0	16	0		16	CC	10	
	R2.14 Fabrication du livre et de l'exposition	0	11	0		11	CC	7	
	TOTAL RESSOURCES	0	61	10		71	CC	48	
	SAÉ								
	S2.03 Concevoir un événement ou une médiation	0	6	0	23	6	CC	12	
	Portfolio	0	0	0	4	0		8	
	Stage	0	0	0	0	0		12	
	TOTAL SAE	0	6	0	27	6	CC	32	
TOTAL UE 23	0	67	10	27	77		80	8	
UE24 S'approprier des dispositifs de médiation	RESSOURCES								
	R2.15 Gestion de projet	0	2	10		12	CC	6	
	R2.16 Outils et techniques professionnels dédiés	0	2	18		20	CC	12	
	R2.17 Relation Client ou Accueil du public	0	7	10		17	CC	12	
	R2.18 Ecriture et publication web	0	12	0		12	CC	9	
	R2.19 Création et production graphique en milieu culturel	0	4	8		12	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	0	27	46		73	CC	48	
	SAÉ								
	S2.03 Concevoir un événement ou une médiation	0	8	0	22	8	CC	12	
	Portfolio	0	0	0	5	0		8	
	Stage	0	0	0	0	0		12	
TOTAL SAE	0	8	0	27	8		32		
TOTAL UE24	0	35	46	27	81		80	8	
TOTAL S2	54	206	85	90	345		300	30	
TOTAL NIVEAU 1	152	382	191	150	725		600	60	
dont CM en commun avec COMOR		100							

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».